

Communiqué de presse

Pour une loi de programmation de la recherche ambitieuse

Contribution du Comité national de la recherche scientifique

Attendus

La qualité de la recherche française est menacée. Le diagnostic effectué par le Comité national confirme le niveau trop faible de l'investissement dans la recherche publique, les modalités déséquilibrées d'allocation et de répartition des crédits au détriment du financement de base à l'activité scientifique, un soutien insuffisant aux collectifs de recherche (laboratoires, équipes), la diminution continue de l'emploi scientifique, les rémunérations insuffisantes et la dégradation importante des conditions de travail.

Rien ne saurait justifier cet étiolement manifeste, désormais installé dans la durée, de notre capacité nationale de recherche. La richesse de la Nation augmente plus rapidement que les ressources qu'elle alloue à sa recherche. La population nationale s'accroît, et plus rapidement encore la population étudiante et celle des diplômé.e.s de l'enseignement supérieur. La comparaison avec les autres « grandes nations scientifiques » est éloquente quant au sous-investissement public (comme privé d'ailleurs) dans la recherche en France. Ce qui rend la situation particulièrement regrettable, et même alarmante, c'est que les défis en matière d'accroissement des connaissances scientifiques sont considérables. Défis économiques certes, mais aussi, et peut-être surtout, défis en matière de santé, de changements environnementaux, de cohésion des sociétés contemporaines...

La loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) doit donner une place centrale au *soutien à la recherche fondamentale* mue par la volonté de faire avancer le front de la connaissance ; permettre la réalisation des *conditions les plus propices à l'expression de la créativité des chercheurs et des chercheuses*, ce qui nécessite stabilité, sérénité et indépendance dans le choix des objets de recherche ; fixer des *perspectives pluriannuelles* en termes de *croissance de l'emploi scientifique et du financement de la recherche publique* ; rétablir une *régulation* du système de recherche publique *fondée sur la confiance*, mise à mal par la multiplication des contraintes administratives et réglementaires et par le développement de formes de plus en plus tatillonnes de contrôle des personnels de l'ESR.

Propositions

1. **Augmenter de 6 milliards d'euros le financement public de la recherche publique**, pour amener la Dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA) de 18 à 24 milliards d'euros, soit un pour cent du PIB, sur un horizon de 3 ans.

Cette augmentation, qui serait conforme aux engagements européens de la France (Traité de Lisbonne de 2007), permettrait de financer l'ensemble des propositions du Comité national : hausse de l'emploi scientifique, revalorisation des rémunérations, renforcement du soutien de base aux activités de recherche notamment.

2. **Redévelopper l'emploi scientifique statutaire (chercheur·euse·s, enseignant·e·s-chercheur·euse·s, ingénieur·e·s et technicien·ne·s) de manière importante**, en adéquation avec l'accroissement de la richesse nationale, de la population générale et de la population étudiante. Donner des perspectives pluriannuelles de recrutement.

Nos estimations nous amènent à proposer un accroissement progressif des effectifs de l'ordre de 7500 ETP de recherche et d'appui de la recherche en plus du remplacement de l'ensemble des départs.

3. En toute première priorité, **augmenter fortement (tripler) les crédits de base alloués aux unités**. Assurer un financement des appels à projets à un niveau tel que le taux de succès à ces appels ne soit pas inférieur à 30%.
4. **Augmenter la rémunération et améliorer les possibilités de progression de carrière des personnels scientifiques.**

Nous préconisons un taux d'augmentation des rémunérations de l'ordre de 30% en début de carrière et de 20% en moyenne.

5. **Favoriser l'augmentation du temps professionnel disponible pour la recherche**. Alléger les tâches administratives ; simplifier et assouplir les règles de gestion. Privilégier l'évaluation scientifique en fin de projet et l'évaluation périodique *a posteriori* des individus et des collectifs.
6. **Développer les possibilités d'accueil d'enseignant·e·s-chercheurs·es (et d'enseignant·e·s du secondaire) sur des postes de recherche y compris pour des durées longues (3 à 5 ans).**
7. **Encourager la recherche partenariale avec une pluralité de partenaires** : entreprises, administrations nationales et locales, associations, organismes publics français, européens ou internationaux. Cibler davantage les aides publiques à la recherche en entreprise. Favoriser la diffusion de la culture scientifique et l'emploi de docteurs.
8. **Simplifier le paysage des dispositifs de soutien de valorisation des résultats de la recherche publique et partenariale. Renforcer les capacités de valorisation des établissements de recherche** et mieux coordonner leurs actions. **Mieux accompagner les scientifiques** se lançant dans une activité à finalité économique, sociale ou d'intérêt général en lien avec leur domaine de recherche.

Annexe : Financement budgétaire annuel supplémentaire permettant de financer les mesures proposées.

| Objet | Engagement budgétaire |
|--|------------------------------|
| Augmentation de l'emploi scientifique (+ 7500 ETP) | 630 M€ par an |
| Triplement du financement de base des activités de recherche | 1 500 M€ par an |
| Revalorisation des rémunérations (+ 30% en début de carrière, + 20% en moyenne) | 2 400 M€ par an |
| Financement supplémentaire des appels à projets de recherche (pour garantir un taux de succès de 30% au moins) | 600 M€ par an* |
| Remise à niveau de l'immobilier universitaire et de la recherche publique | 1 000 M€ par an* |
| TOTAL | De l'ordre de 6 000 M€ |
| Elever la DIRDA à 1% du PIB d'ici 2022 | De l'ordre de 6 000 M€ |

* Estimation enquête des sociétés savantes.